



Municipalité de
Saint-Jules

AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT # 02-2026 ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. BEAUCE CENTRE

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité, à l'effet que :

1. Conformément à l'article 12 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, la Municipalité doit mettre à jour le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux;
2. Que le conseil municipal a présenté et déposé le 2 mars 2026, le projet de règlement # 02-2026 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux ayant pour objet d'énoncer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des élus de celle-ci;
3. Que l'adoption du règlement # 02-2026 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux sera faite lors de la séance du conseil qui se tiendra le 7 avril 2026 à 20h00 à la salle municipale au 390, rue Principale;
4. Que ledit projet de règlement est disponible pour consultant au bureau municipal, situé au 390, rue Principale, St-Jules, durant les heures d'ouverture ou sur le site internet [www.st-jules.qc.ca/séance du conseil municipal](http://www.st-jules.qc.ca/séance_du_conseil_municipal)

Donné à Saint-Jules ce 3 mars 2026

Gina Lessard

Gina Lessard
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION:

Je soussignée, Gina Lessard, directrice générale et greffière-trésorière, de la Municipalité de Saint-Jules, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'Avis public ci-haut en:
En affichant une copie aux deux endroits désignés par le conseil, entre 15h00 et 16h00 le 3 mars 2026.

Gina Lessard

Gina Lessard,
Directrice générale et greffière-trésorière